

# Questions et réponses

## Premier tour

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées lors des conversations du premier tour de notre processus de Planification intégrée des ressources 2025.

### Risque climatique

Cette section met l'accent sur les questions liées au changement climatique ou au risque climatique.

#### **Comment les effets prévus du changement climatique sont-ils pris en compte dans la PIR?**

Le changement climatique peut avoir une incidence sur Manitoba Hydro en raison de ses effets sur l'approvisionnement en eau utilisée pour produire de l'énergie hydroélectrique et de ses effets sur la demande de capacité et d'énergie. Dans le cadre de la PIR 2023, une analyse de sensibilité a exploré une série d'incidences potentielles du changement climatique sur la sélection des ressources, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les coûts (voir la page 75 de l'[Annexe 5 de la PIR 2023 – Résultats de l'analyse](#)).

La PIR 2025 inclura une sensibilité relative au changement climatique en ce qui concerne les conditions d'écoulement de l'eau. Compte tenu des résultats de l'analyse de la PIR 2023, les incidences du changement climatique sur les projections de charge devraient être modestes, et n'ont pas été incluses dans les hypothèses de charge pour la PIR 2025.

### Émissions de GES et carboneutralité

Cette section met l'accent sur les questions posées sur les émissions de GES, y compris sur la manière dont la carboneutralité est prise en considération dans le cadre de la PIR.

#### **De nombreuses collectivités disposent de plans en matière d'énergie et d'émissions. Ces plans peuvent-ils être intégrés?**

Manitoba Hydro s'efforce continuellement de comprendre les initiatives de planification communautaire et la façon dont elles peuvent influencer sur les besoins énergétiques du Manitoba. Ces besoins énergétiques sont intégrés dans l'analyse de la PIR 2025.

#### **Que signifie « carboneutralité »?**

Le terme « carboneutralité » fait référence à un état dans lequel certaines émissions de GES continueront d'être émises, mais ces émissions sont compensées par l'élimination de la même quantité de GES de l'atmosphère. Pour obtenir de plus amples informations sur les GES, veuillez consulter la [page web de GES de Manitoba Hydro](#).

## **Pourquoi considère-t-on que les systèmes émetteurs qui sont opérationnels et qui ne sont pas en fin de vie sont autorisés dans le cadre des exigences de carboneutralité?**

Il est possible d'atteindre les objectifs de carboneutralité tout en continuant à exploiter des systèmes émetteurs en compensant ces émissions. La PIR 2025 correspond aux réglementations du gouvernement fédéral en matière d'électricité propre, qui fixent des limites pour les ressources émettrices et exigent que toutes les émissions soient compensées à partir de 2050.

## **Est-il raisonnable de supposer que le captage direct du carbone dans l'air sera en mesure de couvrir toutes les émissions restantes à la fin des années 2040 pour atteindre l'objectif de carboneutralité en 2050, plutôt que de recourir à d'autres moyens plus tôt et de réduire les émissions plus progressivement au cours de la période d'étude de la PIR 2025?**

Pour parvenir à une économie carboneutre au Manitoba, il faut réduire considérablement l'utilisation des combustibles fossiles et les émissions de GES liées aux combustibles non fossiles. On s'attend à ce que des technologies produisant des émissions négatives de GES soient nécessaires pour compenser les émissions restantes (telles que des émissions agricoles et fugitives) au Manitoba qui ne pourront pas être éliminées d'ici 2050. Un exemple de technologie d'émission négative de GES (c.-à-d., d'élimination des GES) est le captage directement dans l'air et le stockage du carbone; ces technologies devraient avoir une charge électrique importante.

Aux fins de l'analyse de la PIR 2025, les caractéristiques du captage directement dans l'air et du stockage du carbone sont utilisées pour modéliser la charge électrique de la technologie à émissions négatives. En raison des coûts élevés associés à la construction, à l'exploitation et à l'alimentation de la technologie de captage et de stockage direct de l'air, on a supposé que cette technologie ne commencerait à fonctionner qu'à l'approche de l'objectif 2050 d'une économie carboneutre.

## **Véhicules électriques (VE)**

Cette section met l'accent sur les questions liées à l'électrification des transports.

### **Comment les changements de mode de transport jouent-ils un rôle au-delà de l'électrification des véhicules? Quels sont les indicateurs pour ces types de changements dans les transports, (par exemple, prendre le bus plutôt que la voiture)?**

La PIR 2025 ne tient pas compte des changements de mode de transport dans les hypothèses de planification des projections de charge. Il s'agit d'un phénomène que nous continuons à surveiller activement à l'aide d'indicateurs clés tels que les immatriculations de véhicules et les tendances des ventes dans toutes les catégories de véhicules (légers, moyens, lourds et autobus). Nous faisons également le suivi des mesures gouvernementales, telles que la norme sur la disponibilité des véhicules électriques du gouvernement du Canada, qui impose une augmentation progressive des ventes de véhicules à émission zéro (VZE) (y compris des véhicules électriques à batterie, des hybrides rechargeables, et des véhicules à pile à hydrogène) en pourcentage des ventes totales.

Au Manitoba, les vélos électriques sont inclus dans la consommation d'énergie globale pour les véhicules hors route. Cependant, nous ne mettons pas explicitement en évidence les vélos électriques dans les hypothèses de planification de la PIR 2025, car la demande en électricité d'un vélo électrique est nettement inférieure à celle d'un véhicule électrique.

Nous rendons compte de ces tendances dans nos [mises à jour des balises](#).

## Paramètres d'évaluation

Cette section met l'accent sur les questions relatives au processus d'évaluation dans le cadre de la PIR.

### Les pondérations attribuées à chaque critère d'évaluation sont-elles différentes? Ou les pondérations sont-elles les mêmes?

Dans le cadre de la mobilisation, nous avons demandé aux clients et aux parties intéressées quels sont les facteurs importants à prendre en considération dans la planification énergétique. La rétroaction nous aidera à comprendre comment les différents compromis entre les paramètres d'évaluation, ou les différentes pondérations de la mesure d'évaluation, devront être pris en considération.

## Importations et exportations

Cette section met l'accent sur les questions relatives aux hypothèses concernant le marché de l'énergie dans le cadre de la PIR.

### La PIR suppose-t-elle que Manitoba Hydro continuera à exporter de l'électricité, ou que les exportations d'électricité deviendront indésirables ou interdites?

Manitoba Hydro a l'intention de remplir toutes ses obligations actuelles dans le cadre de contrats d'exportation fermes à long terme.

La PIR 2025 suppose qu'il n'y aura pas de nouveaux contrats d'exportation fermes à long terme (capacité ou énergie) et que les contrats d'exportation fermes à long terme actuels ne seront pas renouvelés à leur expiration, étant donné que cette capacité et cette énergie sont nécessaires à la charge du Manitoba.

La vente en gros d'électricité devrait demeurer un aspect important de l'exploitation du réseau électrique. La PIR 2025 suppose que, lorsque Manitoba Hydro dispose d'un surplus d'énergie, ce surplus sera offert sur le marché d'exportation de possibilités à court terme et que des importations sont disponibles pour fournir un approvisionnement fiable en énergie à utiliser lorsque les niveaux d'eau sont faibles.

Conformément aux instructions de la province du Manitoba, Manitoba Hydro examine toutes les ventes à l'exportation vers les États-Unis,

et demandera l'approbation de la lieutenant-gouverneure en conseil pour conclure tout nouveau contrat important d'achat d'électricité ou de vente à l'exportation, ou pour prolonger de tels contrats, avec toute partie aux États-Unis.

## Planification intégrée des ressources

Cette section met l'accent sur les questions relatives à la portée et à l'objectif de la Planification intégrée des ressources. Pour en savoir plus, consultez [notre processus de Planification intégrée des ressources 2025](#).

### Qu'est-ce qu'une Planification intégrée de ressources?

La PIR est un outil utilisé par les services publics pour comprendre et préparer les besoins énergétiques futurs. L'élaboration d'une PIR est un processus reproductible. La PIR peut être mise à jour en fonction de l'évolution des conditions futures. Pour Manitoba Hydro, elle tient compte à la fois de ses réseaux d'électricité et de gaz naturel, et reflète les combinaisons de besoins des clients, du territoire de service, des produits énergétiques offerts aux clients, des actifs existants et des facteurs déterminants des politiques. La mobilisation des clients et des parties intéressées est l'un des éléments clés de l'élaboration d'une PIR pour garantir l'ouverture et la transparence du processus de planification de l'énergie.

### Pourquoi Manitoba Hydro élabore-t-elle une nouvelle Planification intégrée des ressources si peu de temps après la dernière, qui date de 2023?

Manitoba Hydro est chargée de fournir aux Manitobains une énergie sûre et fiable. La transition énergétique, et en particulier la décarbonisation, augmente la demande en électricité, et l'offre de Manitoba Hydro est limitée. Depuis la dernière PIR (celle de 2023) l'analyse en cours de Manitoba Hydro montre qu'une nouvelle offre de capacité pourrait être nécessaire dès 2029–2030.

La Planification intégrée des ressources 2025 comprendra un plan de développement recommandé qui décrira une série de mesures précises que Manitoba Hydro peut prendre pour répondre aux besoins énergétiques à venir. La [Loi sur l'Hydro-Manitoba](#) oblige Manitoba Hydro à élaborer une PIR, fondée sur la mobilisation, afin de déterminer les projets de développement de toute nouvelle installation importante.

## Projections de charge

Cette section met l'accent sur les questions liées aux trois projections de charge proposées qui ont été élaborées pour évaluer un large éventail de la demande future d'électricité et de gaz naturel jusqu'en 2050.

### **Les différentes projections de charge tiennent-elles compte des diverses situations géographiques et des différences démographiques?**

Nous avons élaboré des prévisions par zone qui répartissent la charge globale du Manitoba en six zones dans l'ensemble de la province, mais la PIR conserve une vision globale à l'échelle de la province. En d'autres termes, nous ne prenons pas en considération les différences de localisation géographique dans la PIR.

### **Comment la croissance et l'évolution de la population s'intègrent-elles dans le modèle?**

Chacun des scénarios établit une certaine estimation de la croissance de la population provinciale qui a une influence sur la charge.

## Politique

Cette section met l'accent sur les questions liées aux considérations politiques dans le cadre de la PIR.

### **La PIR 2025 correspondra-t-elle au Plan d'énergie abordable du Manitoba?**

Une PIR tient compte des politiques actuelles et très attendues de tous les ordres de gouvernement, y compris fédéral, provincial et municipal. Il s'agit notamment du Plan d'énergie abordable du gouvernement du Manitoba.

## Tarifs

Cette section met l'accent sur les questions relatives à la manière dont les incidences liées aux tarifs sont pris en considération dans la PIR.

### **Vous dites que la gestion de l'avenir énergétique nécessitera des investissements. De combien les tarifs d'électricité pourraient-ils augmenter?**

En fin de compte, [les tarifs](#) sont fixés conformément aux ordres de notre organisme de réglementation, la Régie des services publics, dans le cadre d'un processus distinct de la PIR. La PIR 2025 fournit une analyse qui déterminera quels investissements seront nécessaires, ce qui contribuera aux futurs processus d'établissement des tarifs et ne constituera probablement qu'une contribution au processus réglementaire d'établissement des tarifs.

## Réconciliation

Cette section met l'accent sur les questions relatives à la manière dont la réconciliation est prise en considération dans le cadre du processus de PIR.

### **La PIR 2025 va-t-elle au-delà des considérations économiques et examine-t-elle d'autres aspects tels que la réconciliation économique? Comment la réconciliation s'inscrit-elle dans le processus de modélisation de la PIR?**

Manitoba Hydro s'engage à respecter et à soutenir les peuples autochtones dans tous les aspects de ses activités. Nous soutenons la progression de la réconciliation avec les peuples autochtones du Manitoba.

Les paramètres d'évaluation incluront les thèmes de la fiabilité, du coût, de l'environnement et des considérations socioéconomiques dans le plan de développement recommandé. La réconciliation économique est envisagée dans le cadre de ce processus.

Pour obtenir de plus amples informations sur les relations entre Manitoba Hydro et les Autochtones, consultez la page web des [Relations avec les Autochtones](#).

## Options de ressources

Cette section met l'accent sur les questions relatives aux options de ressources précises utilisées par Manitoba Hydro aujourd'hui ou envisagées pour répondre aux besoins énergétiques futurs. [L'inventaire des options de ressources](#) pour la PIR 2025 se trouve sur la Page 29.

### Comment Manitoba Hydro décide-t-elle des ressources à envisager pour répondre aux besoins énergétiques futurs?

Manitoba Hydro surveille activement et tient à jour un inventaire des options en matière de ressources susceptibles de répondre aux besoins futurs du Manitoba en matière d'électricité et aider à réduire la demande de pointe. Chaque option de ressource possède des caractéristiques particulières qui contribuent à la capacité des options de ressources à répondre à la demande future.

#### ► Programmes d'efficacité énergétique et Efficacité Manitoba

**Comment les objectifs et les programmes d'Efficacité Manitoba sont-ils intégrés dans le modèle? Les investissements dans l'efficacité énergétique sont-ils considérés comme une solution de rechange à la production?**

Les économies d'électricité et de gaz naturel réalisées grâce aux programmes d'Efficacité Manitoba sont prises en considération de deux façons dans la PIR 2025. Efficacité Manitoba a fourni à Manitoba Hydro une projection à long terme des économies d'électricité et de gaz naturel, fondée sur son plan d'efficacité énergétique actuel, afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi. Ces prévisions d'économies d'électricité et de gaz

naturel ont été soustraites des prévisions de charge de tous les scénarios de la PIR. Efficacité Manitoba a également ciblé les groupes d'efficacité énergétique sur lesquels elle pourrait mettre l'accent pour progresser ou réaliser davantage d'économies d'énergie que celles prévues dans sa projection d'économies à long terme. Ce potentiel supplémentaire d'efficacité énergétique a été estimé à partir d'une étude de marché. Dans certaines sensibilités, le modèle peut sélectionner ces groupes supplémentaires d'efficacité énergétique en même temps que d'autres options de ressources.

#### ► Production hydroélectrique

**La PIR 2025 signifie-t-elle que Manitoba Hydro envisage de construire Conawapa ou d'explorer d'autres projets de développement hydroélectrique?**

La construction de Conawapa n'est ni prévue ni décidée à l'heure actuelle. Notre inventaire des options de ressources comprend de nombreuses options de ressources potentielles pour répondre aux besoins futurs, y compris Conawapa et d'autres sites potentiels de développement hydroélectrique, tels que Notigi.

#### ► Hydrogène

**Est-il toujours supposé que l'hydrogène sera créé à partir de sources d'énergie renouvelables (c.-à-d. qu'il s'agira d'hydrogène vert et non d'hydrogène gris/bleu)?**

Tout nouvel hydrogène dans l'analyse de la PIR 2025 est supposé être produit localement au Manitoba à l'aide de l'électrolyse.

## ► Importations et exportations

### **Comment les importations d'électricité sont-elles traitées comme une option de ressource?**

Les importations en provenance d'autres territoires de compétence par les lignes de transport actuelles sont une option de ressource potentielle disponible pour répondre aux besoins de capacité. Manitoba Hydro dispose actuellement d'interconnexions avec ses voisins au Canada et aux États-Unis, qui lui fournissent de l'énergie et de la capacité. Selon l'évolution des conditions du marché, Manitoba Hydro pourrait importer de l'électricité pour répondre à des besoins de capacité à court terme. Dans la PIR 2025, de nouvelles transactions d'importation de capacité ferme sont incluses dans l'inventaire des options de ressources; elles peuvent être sélectionnées jusqu'à 50 MW par année, selon un engagement de 5 ans.

Conformément aux instructions de la province du Manitoba, Manitoba Hydro demandera l'approbation de la lieutenant-gouverneure en conseil pour conclure tout nouveau contrat important d'achat d'électricité, ou pour prolonger de tels contrats, avec toute partie aux États-Unis.

## ► Gaz naturel

### **Comment le gaz naturel contribue-t-il à la fiabilité du réseau électrique de Manitoba Hydro?**

L'une des façons dont le gaz naturel soutient le réseau électrique est de répondre à certains des besoins énergétiques de Manitoba Hydro qui, autrement, devraient être satisfaits par le réseau électrique. Le gaz naturel est la principale source de chauffage pour 60 % des foyers de la province. Pendant les jours les plus froids de l'hiver, le gaz naturel fournit l'équivalent de 1,4 fois la capacité de notre réseau électrique actuel.

Le réseau de gaz naturel dispose également d'un stockage de longue durée pour faire face aux vagues de froid prolongées.

Le gaz naturel est également utilisé pour produire de l'électricité et soutenir les principales sources de production d'électricité (97 % d'hydroélectricité et 3 % de production éolienne). Dans ces cas, la production d'électricité au gaz naturel est utilisée stratégiquement pour assurer la fiabilité de notre système de production d'électricité dans certaines conditions, comme : pour répondre aux besoins de capacité lorsque la demande d'électricité est particulièrement élevée (comme pendant les jours les plus froids de l'hiver); lorsque nous connaissons des conditions de basses eaux ou que le vent ne souffle pas; et en cas d'urgences affectant les centrales ou le réseau de transmission.

### **La PIR 2025 examine-t-elle les moyens par lesquels Manitoba Hydro peut réduire sa consommation de gaz naturel?**

La PIR 2025 comprend une analyse visant à atteindre les objectifs de la province du Manitoba, à savoir une économie carboneutre en 2050. Pour atteindre cet objectif, il faudra probablement réduire la demande de gaz naturel au Manitoba.

## ► Énergie solaire

### **Pourquoi Manitoba Hydro n'investit-elle pas dans l'énergie solaire à grande échelle?**

L'énergie solaire est incluse dans l'inventaire des options de ressources pour la PIR. Au Manitoba, la production solaire ne fournit pas de capacité électrique ferme (c.-à-d. constante et fiable) pendant les périodes de pointe hivernales, ce qui limite sa valeur en tant que ressource à l'échelle du service public pour répondre aux besoins du Manitoba.

## Considérations sociales

Cette section met l'accent sur les questions relatives à la manière dont les aspects sociaux et culturels sont pris en considération dans la PIR.

### **Les considérations culturelles et sociales telles que l'adoption et l'adhésion des consommateurs, ainsi que les attentes des clients, sont-elles prises en considération dans la modélisation et l'analyse?**

Oui. Les changements prévus dans le comportement des consommateurs, tels que l'incidence des incitations qui ont des répercussions sur l'adoption de nouvelles technologies d'autoproduction ou de véhicules électriques, sont pris en considération dans les hypothèses utilisées pour élaborer les projections de charge.

## Technologie

Cette section met l'accent sur les questions liées aux changements technologiques.

### **Comment Manitoba Hydro va-t-elle être suffisamment agile pour évoluer avec la technologie, qui change si rapidement?**

En raison du rythme des changements, la PIR est mise à jour régulièrement, afin de tenir compte des technologies qui évoluent au fur et à mesure qu'elles arrivent à maturité. Grâce au suivi de ce que nous appelons les indicateurs, nous nous tenons au courant des évolutions technologiques et des changements du marché afin de garantir des résultats opportuns et éclairés.

## Liens

- Annexe 5 de la PIR 2023 – Résultats de l'analyse (risque climatique – page 75)  
[www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/irp-2023-a5-analysis-results-FR.pdf](http://www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/irp-2023-a5-analysis-results-FR.pdf)
- Émissions de gaz à effet de serre  
<https://www.hydro.mb.ca/fr/environnement/greenhouse-gas/>
- Mises à jour des balises  
[www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/2023-irp-signpost-update-fr.pdf](http://www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/2023-irp-signpost-update-fr.pdf)
- Notre processus de Planification intégrée des ressources 2025  
[www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/2025-irp-process-overview-fr.pdf](http://www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/2025-irp-process-overview-fr.pdf)
- *Loi sur l'Hydro-Manitoba*  
[web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/h190.php?lang=fr%2338.1#38.1](http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/h190.php?lang=fr%2338.1#38.1)
- Les tarifs  
[www.hydro.mb.ca/fr/account/billing/rates/](http://www.hydro.mb.ca/fr/account/billing/rates/)
- Relations avec les Autochtones  
[www.hydro.mb.ca/fr/community/indigenous-relations/](http://www.hydro.mb.ca/fr/community/indigenous-relations/)
- L'inventaire des options de ressources (Page 29)  
[www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/2025-irp-round-1-presentation-french-122024.pdf](http://www.hydro.mb.ca/docs/corporate/irp/fr/2025-irp-round-1-presentation-french-122024.pdf)